

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2017/12/06/2018010681/justel>

Dossier numéro : 2017-12-06/03

Titre

6 DECEMBRE 2017. - Arrêté ministériel fixant le modèle de l'appel à projets visé à l'article 2, alinéa 2, de l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 18 octobre 2017 définissant les critères de priorisation et les modalités de l'appel à projets prévus par l'article 6, § 2, du décret du 29 juillet 1992 portant organisation de l'enseignement secondaire de plein exercice et l'article 2bis du décret du 13 juillet 1998 portant organisation de l'enseignement maternel et primaire ordinaire et modifiant la réglementation de l'enseignement

Situation : Intégration des modifications en vigueur publiées jusqu'au 09-04-2020 inclus.

Source : COMMUNAUTE FRANCAISE

Publication : Moniteur belge du 15-02-2018 page : 11291

Entrée en vigueur : 01-12-2017

Table des matières

Texte

[Abrogé par] <AM 2020-03-02/04, art. 4, 002; En vigueur : 19-04-2020>